DÉPARTEMENT
DU CANTAL

COMMUNE
DE MAURS

HISTORIQUE

de

L'HOSPICE DE MAURS

de ses origines à nos jours

et

FONDATION ET ORGANISATION

de

l'Hôpital, du Centre Chirurgical
de la Maternité

par

M. Raymond Puech

Chevalier de la Légion d'Honneur
Médaille Militaire - Croix de guerre

Fondateur de l'Hôpital, du Centre Chirurgical, de la Maternité
Président de la Commission Administrative
MAIRE DE MAURS

Ll 10.451

MARS
1944

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE I

Notre hospice dans le passé

Origines et fondation de « l'Hôtel-Dieu de Maurs ».

Les archives de notre vénérable hospice, comportent un certain nombre de documents intéressants, que nous avons attentivement parcourus. Sans toutefois, pouvoir découvrir exactement, ses origines et la date de sa fondation, qui est certainement très ancienne.

Nous avons trouvé la preuve de l'origine fort reculée de « l'HOTEL-DIEU » de Maurs, dans un « Etat des Redevances dues à l'Hôtel-Dieu, par le Père Abbé et les Moines du Monastère bénédictin Saint-Pierre de Maurs, qui devaient payer chaque année à l'hospice : 312 décalitres de blé-seigle »...

Le même document, indique que : « le cèlérier du couvent, devait pour sa part acquitter sur ses propres revenus, 11 setiers de seigle et un sac de fèves »...

Ces redevances en nature, établissent incontestablement des liens étroits entretenus, entre l'ABBAYE et l'HOTEL-DIEU de notre ville.

La création d'un hospice, à cette époque, dénote l'importance de Maurs qui fut, on le sait, un point de passage très important, entre la province d'AUVERGNE et celle du QUERCY et du ROUERGUE... Notre cité, ayant mérité d'être dénommée pour cela : « la porte du HAUT-PAYS, vers le Midi ».

Aussi, en 1260, Louis IX, accorda-t-il à MAURS, le titre envié de : « Bonne Ville ». Il y en avait d'ailleurs seulement que QUATRE, en Haute-Auvergne, AURILLAC, SAINT-FLOUR et MAURIAC...

Ce seul titre révèle l'importance de notre vieille CITE, qui comptait à cette époque, plus de « trois mille âmes ». Aussi, rien d'étonnant que l'important monastère Saint-Pierre de Maurs, qui fut très prospère, pendant plusieurs siècles, ne s'intéressa à la fondation de notre « HOTEL-DIEU ». Les « redevances » assez importantes signalées ci-dessus, n'ayant pas d'autre explication et pouvant bien remonter au XVIe siècle,

Démêlés des administrateurs de l'Hospice avec l'évêque de Saint-Flour

Les redevances dues, par l'abbaye à l'Hôtel-Dieu de Maurs, étaient assises sur les revenus de divers domaines situés dans les communes de Maurs, Quézac, Ytrac et Arpajon.

En 1762, l'abbaye fut sécularisée. A la suite de cet événement, les « officiers de ville » et les « administrateurs-directeurs » de l'hospice, entreprirent des démarches, auprès de Mgr de Ribeyre, d'ailleurs appuyés par M. de Montyon, intendant d'Auvergne, favorable au maintien du monastère Saint-Pierre de Maurs.

Mais le nombre des religieux, étant tombé de 15 à 6, l'abbaye fut définitivement supprimée, le 20 septembre 1785.

A ce moment, le « corps de ville » engagea les plus pressantes démarches auprès du nouvel évêque de Saint-Flour — Mgr de Bonteville — pour obtenir que les biens du monastère soient en totalité dévolus à l'hospice communal. Décision, qui renforce notre opinion, qu'à l'origine, notre Hôtel-Dieu, fut créé avec le concours de l'abbaye.

Ne négligeant rien de ce qui pouvait leur assurer le succès du procès engagé, le « corps de ville » n'hésita pas à déléguer « trois députés » à Saint-Flour, mais ceux-ci bien qu'ayant essuyé beaucoup de fatigues et de dangers, revinrent à Maurs, sans avoir la moindre connaissance des intentions de Mgr de Bonteville, qui resta hermétique...

L'accueil fait aux envoyés de la ville de Maurs, ne fut pas très satisfaisant puisque « seul le sieur Delfau, reçut un accueil agréable ».

Pour soutenir le procès, « jusqu'en Chambre du Parlement », le corps commun des habitants de la ville, s'imposa de 512 livres.

Dans un long mémoire très intéressant, de douze pages, conservé aux archives, les officiers de ville et administrateurs de l'Hôtel-Dieu, exposèrent les revendications de l'hospice, dont la situation « était fort affligeante ».

Ce mémoire, fut adressé à l'évêque de Saint-Flour, à celui de Clermont et à M. de Balanzac — qui fut le dernier abbé de Maurs — ainsi qu'à M. de Chazerat, intendant de la Province d'Auvergne. Mais sans grand succès, puisque Mgr de Bonteville, obtint la dévolution de tous les biens du monastère, au Séminaire de Saint-Flour, par arrêt du mois de septembre 1784.

Cette mesure lésait gravement les intérêts de l'Hôtel-Dieu de Maurs, aussi ses administrateurs protestèrent-ils énergiquement contre cette décision, qu'ils considérèrent comme une véritable spoliation.

Le procès fut poursuivi et ne prit fin qu'après 1789, d'ailleurs sans résultat, et au détriment de l'hospice...

Précarité des revenus de l'Hôtel-Dieu

Les administrateurs de l'hospice, avaient d'autant plus raison de s'inquiéter des conséquences désastreuses de la disparition des redevances de l'abbaye de Saint-Pierre de Maurs, que l'hospice n'avait « que 700 livres de rente et était presque dépourvu de bâtiments ».

Sa situation apparaissait donc très précaire, et celà, malgré les charges qu'en 1784, la Commission administrative déclarait devoir assumer du fait « que l'Hôtel-Dieu, a de lourdes obligations de par l'importance de la population de la ville, qui compte plus de trois mille âmes, ne possède, ni en ville, ni dans les environs, aucun accoucheur, ni sage-femme. L'ignorance de ceux qui veulent y suppléer produisant chaque jour, les plus funestes effets ».

Notre hospice y suppléa-t-il ? Nous le croyons...

De faibles revenus, de lourdes charges, telle était bien la situation de l'Hôtel-Dieu de Maurs, à la veille de la Révolution...

Affligeant dénuement de l'Hospice

Ce n'est pas sans motifs, qu'Antoine MALROUX, avocat, maire de la ville de Maurs et président de la Commission de l'hospice, déclarait « affligente la situation de l'hospice ».

Une délibération du 2 mai 1788, nous dépeint en effet cette situation en ces termes : « le dénuement de notre Hôtel-Dieu, est à ce point affligeant, que l'on a été dans le cas de passer de maison en maison pour se procurer des étoupes afin de faire un matelas, pour un malheureux de cet hôpital à qui on a coupé une jambe ».

La même délibération signale l'insuffisance des moyens de l'hospice, « qui se trouvant sur le passage des troupes, aurait besoin de plus grandes ressources pour rendre service aux soldats malades ou estropiés ».

La situation de l'Hôtel-Dieu de Maurs, n'apparaissait donc pas très brillante à la fin de l'Ancien Régime, malgré le rôle assez important que notre hospice paraît avoir joué au cours des siècles passés...

Si l'Hôtel-Dieu de Maurs, sortait pauvre de l'Ancien Régime, il avait du moins le très grand mérite d'avoir rempli sa noble mission de charité à une époque où la rudesse des temps et le petit nombre d'établissements hospitaliers rendaient cette mission plus précieuse et plus rare...

CHAPITRE II

L'Hospice pendant la période révolutionnaire

Epilogue du procès de la Ville avec l'évêque de Saint-Flour

La ténacité du « corps de ville » et des administrateurs de l'hospice, eut pour effet de faire traîner le procès durant des années, c'est-à-dire jusqu'à l'arrêt de dissolution de l'abbaye, qui intervint à la veille de la Révolution, sous l'épiscopat de Mgr de Ruffo, qui obtint la presque totalité des biens, au profit du séminaire de Saint-Flour.

L'hospice, recevant uniquement que « les maisons claustrales, diverses terres, prés et châtaigneraies, principalement situés sur la commune de Maurs ».

Malheureusement pour l'hospice, ce ne fut pas pour longtemps. Puisque ces biens furent vendus respectivement le 30 avril 1791 et le 30 avril 1793, au profit de la Nation. Sans d'ailleurs que l'hospice ne reçoive en compensation aucune autre indemnité, pas plus qu'il ne reçut aucune part — comme il l'escomptait — de « la vente des biens des émigrés, déportés ou condamnés ».

L'hospice ne retira donc rien, ni de la dissolution de l'abbaye qui lui causa un énorme préjudice en lui faisant perdre ses redevances en nature, ni des biens lui revenant, qui furent vendus par la Nation, mais resta fortement appauvri et avec de nouvelles charges, comme nous allons le voir.

Avances obligatoires au gouvernement révolutionnaire

Le gouvernement révolutionnaire, avait de très sérieuses difficultés d'argent. Il n'hésita pas à obliger les collectivités à lui venir en aide.

Aussi, l'hospice dut « consentir des avances au gouvernement », sur le produit des fonds qu'il avait pu lentement amasser, « à la faveur d'une sévère économie ».

Pour s'en rembourser, le Gouvernement fit « transfert à notre établissement par arrêté du 15 messidor An X, d'un capital de 31.576 fr. provenant de rentes, ayant appartenues à des fabriques de cinq cantons différents ».

Cette somme, très importante pour l'époque, montre l'importance du prêt consenti par l'hospice, qui malheureusement, devait par la suite, en être très mal récompensé.

En effet, sur appel de la ville de Salers, cette dernière obtint

du baron Locard — 4e préfet du Cantal — un arrêté de restitution à la fabrique de cette dernière ville, des rentes dont la Révolution l'avait dépouillée.

Prenant prétexte de cet exemple, toutes les autres fabriques refusèrent de s'acquitter et l'hospice de Maurs, dut perdre en totalité le fruit de ses économies.

Graves difficultés de trésorerie de l'Hospice

Cette nouvelle perte, ajoutée à celle des redevances en nature payées annuellement par l'abbaye, fut un coup très dur porté à la trésorerie de notre hospice, dont les conséquences graves, ne tardèrent pas à se faire sentir.

A tel point, que le 3 brumaire An IV — 25 octobre 1795 — le citoyen J.-B. Grimal, économe de l'hospice, déclarait à la Commission Administrative, « qu'il n'y avait plus de grains que pour six semaines et qu'il lui était impossible de s'en procurer faute de fonds »...

Il déclarait en outre, à la même séance « qu'il lui fallait deux servantes de plus, la gouvernante ne pouvant suffire aux soins que cet hôpital exige ». Preuve de l'importance de l'hospice, à cette époque, qui en plus de ses indigents et infirmes, avait de plus en plus, une nouvelle clientèle à satisfaire, celle des « enfants trouvés »...

Devant la gravité de la situation, « les municipaux, qui avaient déjà emprunté 14.000 livres de différents particuliers, pour acheter des grains, mais ces particuliers réclamant maintenant leurs assignats, durent faire appel, au concours du département, qui avança 50.000 livres ».

Comme nous le verrons par la suite, l'hospice de Maurs, traîna longtemps cette impécuniosité sérieuse, qu'il ne surmonta que très difficilement et après de très nombreuses années de misère et de difficultés.

Relativement pauvre sous l'Ancien Régime, sa situation, n'avait fait jusqu'à ce jour que péricliter et s'aggraver, alors que ses charges ne cessaient de croître...

Les enfants trouvés

Notamment, au cours de toute la période révolutionnaire, l'hospice de Maurs, eut à faire face à de nouvelles obligations, « nées de ces temps d'anarchie ».

Nos archives, nous ont en effet conservé les noms d'une cinquantaine d'enfants trouvés recueillis par l'hospice et ainsi sauvés d'une mort probable. Il est à remarquer que tous ces enfants, sont déclarés nés dans la seule commune de Maurs, ce qui nous paraît important...

Ces enfants — suivant l'expression même de la Commission

Administrative — « fruits du libertinage », étaient la plupart du temps, déposés nus, ou simplement enveloppés de quelques langes, à la porte ou sous le porche de notre hospice, qui, ne pouvant les garder tous, vu leur nombre, dut placer ces pauvres petits abandonnés, chez « des nourrices des communes avoisinantes ».

Ces enfants trouvés, furent appelés ou désignés par la suite, sous le nom « d'enfants de la Patrie ou d'orphelins de la Patrie ».

Le 18 fructidor An III — 4 septembre 1795 — le mois de nourrice fut fixé, en assignats à 90 livres, par mois. Par leur nombre relativement élevé, ils constituèrent une très lourde charge pour notre hospice.

Nouvelles difficultés et grande gêne de l'Hospice

Le 10 floréal An XI, de la République, le citoyen Antoine CHAULE, docteur en médecine, maire de Maurs, président de la Commission Administrative, devant la baisse des revenus et l'aggravation des charges de l'hospice « faisait procéder à la vérification des lits ci-devant établis au dit hospice et constatait que leur nombre s'élevait à quinze ». Mais, déclarait-il « les revenus étant insuffisants, leur nombre sera ramené à dix et les communes environnantes désirant y placer leurs indigents, devront payer 100 fr. par an et indigent ».

Le 20 brumaire An XII, la situation ne s'était pas améliorée et la Commission Administrative, réunie « à trois heures de relevé, constatait que les malades, vieux et infirmes, sont TOUS COUCHES SUR LA PAILLE, que la salle du rez-de-chaussée est très humide et malsaine, qu'elle n'a qu'une fenêtre qui donne sur le cimetière ».

Elle déclarait en outre « que le jardin n'est plus fermé depuis l'ouverture du grand chemin de Maurs à Figeac et qu'il est de ce fait exposé au pillage ».

C'est à cette époque et à l'occasion de la construction de ce grand chemin de Maurs à Figeac — l'actuelle route nationale n° 122 — qu'eut lieu la désaffection du premier cimetière particulier de l'hospice, qui coupé par la création du dit grand chemin, fut désaffecté et transféré au deuxième cimetière de l'hospice, créé à ce moment-là, au « Camp » où subsistent encore des vestiges.

La situation s'étant aggravée, et une fois de plus, devenue « aussi difficile qu'affligeante », la Commission Administrative, se voyait contrainte le 13 thermidor An XIII, « d'épurer et de réformer la liste des enfants trouvés appelés enfants de la Patrie », pour lesquels — comme nous l'avons vu plus haut — elle dut emprunter « pour garder ses malheureux qui périraient de misère », des sommes assez importantes.

Le procès-verbal de la Commission constatait enfin, avec tristesse, « que la charité paraissait éteinte, plus aucun don n'étant fait à l'hospice ».

C'est sur cette constatation pessimiste, aux perspectives peu encourageantes, que se terminait la Période Révolutionnaire...

CHAPITRE III

L'Hospice civil de Maurs au début du XXe siècle

Premières améliorations

Avec le Premier Empire, la situation semble lentement s'améliorer.

La charité qui paraissait « éteinte » comme nous l'avons vu, paraît se ranimer.

Divers dons affluent. Au point que le 8 août 1812, sur la proposition d'Hilaire-Antoine MIQUEL, maire, président de la Commission Administrative, celle-ci constatant l'amélioration de la situation financière de l'hospice, décide divers travaux, notamment la construction du grand portail d'entrée. Un redressement manifeste, paraît déjà s'amorcer, et continuera un certain nombre d'années.

Aussi, le 2 janvier 1818, sous la présidence de Jean-Baptiste-Antoine-Benoît JALENQUES — premier maire de Maurs, chevalier de la Légion d'honneur — la Commission Administrative arrête « la construction à neuf d'une chapelle et du bâtiment qui dégage la salle des pauvres, en reliant la future chapelle à l'ancien bâtiment ». Réparations importantes, qui amélioreront sensiblement l'ensemble des dépendances de l'hospice.

Il est à noter que la construction de la chapelle, fut réalisée, grâce à une très large participation populaire et « ne coûta que 1.608 fr. 25 centimes à l'hospice, la population de Maurs, ayant fourni volontairement 1.000 journées à bras et 300 journées de transport ».

Témoignage de l'assentiment général de la population pour la construction de cette chapelle, qui reste depuis, le joyau de notre hospice.

Quelques années plus tard, en 1828, M. le comte de NAUCAZE, faisait don à l'hospice de cinq magnifiques tableaux, qui font toujours l'ornement du salon des Sœurs, ou parloir.

Des dons de plus en plus nombreux continuant à affluer, la

prospérité paraissait être revenue, aussi la Commission Administrative, constatant l'amélioration de la situation financière, envisagea-t-elle, comme nous allons le voir, de nouveaux projets...

Demande et arrivée des sœurs de Nevers

C'est le 11 janvier 1828, que l'autorité supérieure approuva la « convention » signée entre le maire de Maurs, M. JALENQUES Benoît, et la Supérieure générale des DAMES DE LA CHARITE et de l'INSTRUCTION CHRETIENNE DE NEVERS.

Convention, aux termes de laquelle la Congrégation s'engageait à fournir des sœurs à l'hospice de Maurs. Cependant, malgré plusieurs correspondances réclamant l'envoi des dites sœurs, ce n'est que le 23 décembre 1827, que la Supérieure générale, fit connaître au maire de Maurs, la prochaine arrivée des Sœurs.

Elle le faisait en ces termes : « bien que d'autres villes me pressent pour obtenir le même secours, c'est aux habitants de Maurs, à qui je donnerai la préférence, connaissant le bon esprit qui règne parmi eux ».

L'arrivée des sœurs, eut lieu au cours de l'année 1828. Elles prirent à la fois la direction de l'hospice et du pensionnat de Jeunes Filles « créé sur l'initiative de la municipalité, étant donné qu'il n'y avait pas d'autres écoles à cette époque pour les jeunes filles qui veulent s'instruire des principes de la religion, des ouvrages et des devoirs de leur sexe »...

Six sœurs paraissent avoir dirigé pendant près de soixante ans, hospice et pensionnat, qui fut longtemps prospère et réputé dans toute la région.

Premières grosses réparations

Sous l'administration de Pierre-Justin MIQUEL, la Commission administrative décidait le 8 février 1841, l'exécution d'importants travaux au vieux bâtiment, faisant face à la route royale n° 122 de Clermont à Toulouse.

Pour la réalisation de ces grosses réparations, qui changèrent très notablement l'aspect de ce bâtiment, l'hospice dut vendre un certain nombre de terres lui appartenant.

Ces travaux améliorèrent considérablement l'ensemble de cet important corps de bâtiment, lui donnant l'allure imposante et l'aspect confortable qu'il garde encore aujourd'hui.

Suppression de l'aumônerie

Près de la chapelle, un petit pavillon construit en même temps, servait de logement à l'aumônier de l'établissement.

C'est en 1865, que se posa pour la première fois, la suppression de l'aumônerie de l'hospice et du couvent.

Fait assez singulier, cette suppression fut réclamée par les sœurs avec une certaine insistance.

Il semble que le maire de l'époque, M. CLARY n'en ait pas été très partisan, puisque cette mesure n'intervint que six ans après et encore, sur une mise en demeure très catégorique des sœurs qui, par lettre de la Supérieure générale, en date du 16 juillet 1871, faisait connaître « que le retrait immédiat des sœurs était subordonné à la prompte suppression de l'aumônerie »...

Celle-ci réalisée, les locaux du rez-de-chaussée, servirent un certain temps d'asile pour les jeunes enfants, avant la création de l'école maternelle actuelle.

Désaffectation du 2e cimetière de l'Hospice

Aucun fait important susceptible d'être souligné ne paraît être survenu jusqu'à la suppression du deuxième cimetière particulier de l'hospice dit du Camp dont la désaffectation paraît être survenue, vers 1884, sous l'administration de M. DELFAU Pierre-Emile.

C'est à partir de cette époque que tous les hospitalisés furent inhumés au cimetière communal de l'Oratoire, où les sœurs reçurent une concession gratuite à perpétuité, par décision du Conseil municipal, en date du 24 août 1890, « en témoignage de reconnaissance de leur dévouement ».

Suppression de l'école et du pensionnat établi dans les dépendances de l'Hospice

C'est au début de mars 1889, que le sieur Henri LEFORT, inspecteur général des Etablissements hospitaliers, vint inspecter pour la première fois, semble-t-il, l'hospice de Maurs.

A la suite de sa visite, il adressa un rapport au préfet, concluant défavorablement au maintien de l'école des Sœurs, dans les dépendances de l'hospice.

Ce rapport transmis par l'Administration préfectorale au maire, M. Oscar BABOLENE, fit l'objet d'une délibération de la Commission Administrative qui décida : « que compte tenu qu'un nouveau couvent — celui des sœurs de Notre-Dame — donnait depuis peu l'enseignement gratuitement. Il y avait lieu dans l'intérêt des pauvres de décider la suppression de l'Ecole des filles ».

Cette décision notifiée à la Supérieure générale des Sœurs de Nevers, donna lieu à un échange de correspondance, au cours de laquelle plusieurs transactions furent proposées par cette dernière, mais refusées par le Conseil municipal.

Le 24 avril 1889, la Commission Administrative confirmait sa décision du 19 mars et mandatait expressément le maire, pour la faire exécuter. Précisant, toutefois, « qu'elle n'entendait pas se séparer des sœurs, pour la direction de l'Hospice, décidant que deux sœurs de l'ordre établi resteront attachées à l'établissement pour les soins à donner aux malades et à l'entretien du linge ».

La délibération ajoutait : « la direction sera laissée à une de ces dames pour l'ordre intérieur et une servante sera attachée à l'établissement pour les gros travaux ».

Cette dernière proposition concernant l'administration de l'hospice, fut acceptée par la Supérieure générale de Nevers.

Toutefois, les locaux occupés par l'école et le pensionnat, n'étant pas évacués à la date prescrite, un arrêté d'expulsion fut signé par le maire, le 6 octobre 1889, approuvé par le préfet le 8 octobre, il devenait exécutoire dans les 48 heures.

Départ des sœurs enseignantes

A la notification de l'arrêté d'expulsion, les sœurs enseignantes s'inclinèrent et quittèrent Maurs, dans le courant d'octobre 1889.

Cette mesure provoqua à l'époque d'assez vifs commentaires... Toutefois, il faut reconnaître impartialement et avec le recul du temps qu'une école et son pensionnat n'avaient pas leur place dans les dépendances de l'hospice.

Avec l'évolution qui s'affirmait déjà en matière scolaire, cette mesure était un jour ou l'autre inévitable.

L'Hospice civil à la fin du XIXe siècle.

Sous la courte administration de M. Jean ESPEYSSE — successeur direct de M. Oscar Babolène — d'août 1893 à mai 1896, aucun fait marquant ne paraît être survenu.

Il en fut de même des premières années de la gestion de M. Antonin FEL, qui a été le maire de Maurs, qui resta le plus longtemps en fonction — soit 30 ans — Il ne devait pas voir s'amorcer sérieusement le rétablissement de la prospérité financière de l'Hospice qui ne s'effectua qu'environ 35 ans plus tard.

*
**

Tels sont brièvement résumés les principaux faits marquants survenus dans l'administration de l'hospice civil de Maurs, au cours du siècle écoulé.

CHAPITRE IV

L'Hospice civil de Maurs au début du XXe siècle

La situation financière et matérielle vers 1900

Au début de ce siècle, la situation financière et matérielle de l'hospice n'était toujours pas brillante.

Ses revenus étaient peu élevés et ses « fonds disponibles ou libres » étaient inexistants. Il est vrai que la vie était très bon marché et que notre hospice vivait à un rythme très ralenti, continuant à végéter pauvrement.

L'examen des chiffres de son budget, présenté par M. FEL, pour l'année 1901 en donne une idée exacte, lorsque l'on considère que les recettes étaient prévues pour 6.952 fr. 40, les dépenses pour 6.950 fr. 45, l'excédent se chiffrant à 1 fr. 95 !

L'Hospice n'avait guère évolué depuis de nombreuses années et nous en comprenons facilement la raison... Son manque de ressources !

Amélioration de la situation financière et exécution de quelques travaux

Dix ans plus tard, le 31 mars 1910, l'exercice 1909 se clôturait avec un léger excédent de fonds libres, atteignant la somme de 3.387 fr. 98.

Cependant le 22 octobre 1911, M. FEL, maire de Maurs, faisait décider par la Commission administrative l'exécution de travaux « pour un montant de 12.500 francs ».

Cette somme importante pour l'époque, fut réalisée de la façon suivante :

3.000 francs, provenant d'une subvention obtenue grâce à l'intervention directe et personnelle de l'actif M. FEL (provenant des fonds du « Pari Mutuel ») ; 6.000 francs prêtés par la commune de Maurs et les 3.500 francs restant, étant seulement fournis par l'Hospice.

Avec cette somme fut construite « une annexe », en appentis au grand bâtiment côté sud, faisant face au jardin. Ce nouveau bâtiment devait servir au rez-de-chaussée, de débarras, au premier étage d'infirmerie, au second d'herboristerie.

Après sa construction, il permit de libérer tout le bâtiment côté ouest, faisant face à la route nationale n° 122 qui fut affecté au logement de plusieurs ménages d'instituteurs, qui l'occupent encore en partie.

Cette construction fut une réalisation heureuse, qui compléta

fort judicieusement l'aile du bâtiment sud, qui en août 1914, vit son ravalement extérieur, côté jardin, refait en entier.

Tels furent les principaux travaux exécutés à l'hospice, sous l'administration de M. Antonin FEL.

Proposition de désaffectation de la chapelle

Le 28 juillet 1912, MM. FEL et VANEL, proposèrent la désaffectation de la chapelle, en vue d'en faire, ensuite, une salle publique.

Cette proposition eut lieu à l'occasion du délaissement du legs Taule, offert à l'hospice, « pour l'entretien de sa chapelle ».

Cette proposition reprise par le Conseil municipal, le fut en ces termes :

« Considérant que la Commission administrative de l'hospice n'a pas pris de décision pour l'acceptation du legs Taule,

« Estimant d'une part, que cette chapelle n'a d'autre raison d'exister que pour faciliter l'exercice du culte aux hospitalisés et au personnel de l'hospice,

« L'hospice de Maurs, n'ayant nullement besoin d'une salle aussi vaste, émet le vœu : qu'il plaise à l'Administration compétente de désaffecter cette chapelle et que l'exercice du culte puisse avoir lieu dans une salle spéciale à l'intérieur de l'établissement. »

La Préfecture ne donna pas suite à cette délibération et la chapelle ne fut pas désaffectée.

A plusieurs points de vue, c'eut été dommage !

L'Hospice et la guerre de 1914-1918

La ville de Maurs reçut, comme toutes les régions du Centre, un afflux très important de réfugiés, en provenance des départements envahis.

Heureusement que notre hospice n'étant pas « réquisitionné comme hôpital militaire », comme tant d'autres établissements similaires, put servir à l'hébergemnt des réfugiés isolés les plus malheureux et rendit à ce titre de grands services.

Ses vastes dépendances furent ainsi totalement occupées, jusqu'en 1918.

Nomination de Sœur Hilarion à la direction de l'Hospice et hommage aux Sœurs de Nevers.

C'est en 1917, que sœur HILARION, fut nommée à la direction de notre hospice, en qualité de supérieure.

Attachée depuis 1890 à notre établissement, la vénérée Mère supérieure HILARION, qui dirige toujours notre établissement, compte ainsi 54 années de longs et dévoués services.

Avec sœur AGNES, qui a été sa principale collaboratrice depuis 1904, elles ont vu passer bien des maires, bien des Commissions Administratives, survenir bien des changements, intervenir bien des bouleversements, gardant toujours leur admirable sérénité et leur humilité, dans l'accomplissement de leur rude devoir, que leur Congrégation assume à Maurs, depuis 116 ans...

Magnifique exemple d'abnégation, qui force l'admiration et le respect devant tant de renoncement mis au service de nos infirmes, indigents et vieillards.

Nouvelle aggravation de la situation matérielle de l'Hospice

Les conséquences de la guerre de 1914-1918 ne tardèrent pas à se traduire par un renchérissement considérable du coût de la vie, qui justifia le 30 mai 1917, de l'estimé M. Francis ROQUES, premier adjoint, un véritable cri d'alarme devant, affirmait-il, une situation aussi grave.

Après avoir exposé la situation financière de l'Hospice, M. ROQUES déclarait indispensable « que les 11 lits restant en charge au titre des fondations, soient mis — ce qui malgré de précédentes réclamations n'avait pas encore était fait — à la charge de l'Etat, du département et de la commune à dater du 1er janvier de l'année courante. Afin, disait-il, « de pouvoir tirer de cette mesure tout le rendement qu'elle peut produire ».

Nous avons ainsi, une fois de plus, l'explication précise des difficultés des petits hospices ou hôpitaux, dont les dépenses trop longtemps établies sur le « rapport des fondations », étaient notoirement insuffisants pour faire face aux profondes modifications survenues depuis, dans les prix de toutes choses.

Les difficultés continuent...

Trois ans après la « Grande Guerre », la situation de l'hospice restait difficile, si nous en jugeons par les termes de la délibération du 21 juin 1921, « sollicitant de la commune de Maurs, une subvention remboursable en douze années, à partir du 1er janvier 1923, en raison des difficultés provenant du coût élevé des denrées et de tous autres objets indispensables ».

La situation financière de l'hospice devait être particulièrement précaire, puisque l'Assemblée municipale lui abandonna immédiatement la première annuité d'amortissement, « à titre de secours communal ».

***

Durant la gestion du très estimé M. Francis ROQUES, qui succéda directement à M. FEL, dont il fut très longtemps le zélé premier adjoint, aucun fait important ne paraît être survenu, méritant d'être signalé.

Redressement de la situation financière et exécution de quelques améliorations

C'est sous l'administration de M. Louis LAVERGNE — deuxième président de la Commission Administrative, chevalier de la Légion d'honneur — que s'affirma l'amélioration de la situation financière.

Cette augmentation survint surtout en 1933, où les disponibilités s'élevèrent à 21.951 fr. 07, pour atteindre en 1934 la somme de 35.951 fr. 76 et passer à 39.583 fr. 04 en 1936.

L'année 1938, fut une année exceptionnelle pour l'hospice, grâce à la générosité d'une bienfaitrice originaire de Maurs, Mme de MAUSSION, née Rolland, qui lui légua 25.000 francs, don le plus important enregistré à ce jour.

La même année, notre Etablissement hospitalier recueillait encore une somme de 17.000 francs, provenant de l'hospitalisation à vie de Mme Vve ANDRIEU, qui décéda peu de temps après son admission.

Ces diverses sommes, jointes aux résultats de la prudente administration de M. LAVERGNE, secondé par l'excellent et dévoué ordonnateur, que fut le sympathique M. DESTRUEL, deuxième adjoint, donnèrent à notre hospice, l'aisance de trésorerie qui lui était depuis si longtemps indispensable.

Entre temps, l'aménagement d'une buanderie, l'agrandissement d'un hangar servant de séchoir à linge, et la pose de 23 paires de persiennes, furent effectués sous l'administration de notre prédecesseur immédiat.

Cependant, il restait encore beaucoup à faire pour une remise en état satisfaisante, des vastes bâtiments de l'hospice déjà fortement marqués par le délabrement et la vétusté.

La situation au 31 mars 1941

Nous avons vu dans quelles conditions la situation financière de l'hospice s'était améliorée. Aussi l'exercice 1940, clos au 31 mars 1941, présentait-il un solde disponible de : 49.773 fr. 20.

C'est avec ces disponibilités que nous avons pris en mains la direction de l'administration de l'hospice civil de Maurs, le 10 avril 1941.

Ainsi se termine l'historique de notre vieil hospice, après plusieurs siècles d'existence.

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE I

Une grande réalisation sociale d'avenir :
La création de l'Hôpital, du Centre chirurgical et de la Maternité

La fondation dans notre ville, d'un *Hôpital,* d'un *Centre chirurgical,* d'une *Maternité,* constitue un événement important, justifiant amplement les commentaires qui vont suivre, tant pour exposer à nos compatriotes les motifs qui nous ont incités à réaliser cette Œuvre, que les conditions particulièrement difficultueuses de sa réalisation actuelle.

Pourquoi nous avons créé cette œuvre ?...

D'abord pour utiliser au mieux de vastes locaux en partie inoccupés, ensuite pour mettre à la disposition de tous nos administrés, particulièrement de notre classe ouvrière, paysanne et moyenne, les possibilités de se faire soigner, d'une façon économique et rapide.

Par ailleurs, nous avons toujours pensé que ce n'était, ni par des promesses, ni par de bonnes paroles, que *l'on témoignait à toute une population sa volonté de la bien servir,* mais uniquement par des actes !

C'est pour cela, que nous nous sommes attachés, avant tout, avec l'aide de nos excellents et dévoués adjoints, à réaliser et à mettre sur pieds, des œuvres qui comptent, par leur haut intérêt social et humain.

La fondation de l'Hôpital, du Centre chirurgical, de la Maternité sont incontestablement au nombre de celles-là.

Grosses difficultés de réalisation

En temps normal, l'organisation complète des services d'un hôpital, d'un centre chirurgical, d'une maternité représente une « grosse affaire », qui exige beaucoup de temps et entraîne bien des complications.

Mais, dans la période actuelle — faite surtout et en tout, de pénurie et de restrictions — une telle tentative pouvait paraître un défi à la logique et au bon sens. Tant cette entreprise apparaissait audacieuse et vouée par avance à l'échec.

Grâce à des prodiges d'ingéniosités, nous avons réussi où normalement nous aurions dû échouer, tant les difficultés rencontrées étaient nombreuses.

Elles étaient de cinq ordres différents : matériel, financier, administratif, technique et médical.

1) *Difficultés d'ordre matériel.*

Nous avons signalé le mauvais état de notre vieil hospice, nous n'y reviendrons pas ! Il nous suffira de dire qu'il ne pouvait être question d'installer les nouveaux services projetés, sans d'importantes réparations, améliorant sensiblement et donnant plus de confort aux locaux affectés à cet effet.

D'importants travaux, portant sur le nivellement et la réfection des planchers, la réfection de nombreux plafonds, cloisons, percement de portes, de fenêtres, conduits de fumée, installations électriques pour l'éclairage et le chauffage, tapisseries, etc... ont été entrepris et conduits à bonne fin.

L'achat et l'aménagement d'une nouvelle literie a été également effectué, *ce qui a permis de porter le nombre des lits à* 35. Ce qui pour l'instant paraît suffisant.

2) *Difficultés d'ordre technique.*

On n'improvise pas n'importe où et n'importe comment, un service de chirurgie, de médecine ou de maternité.

Il nous a fallu créer les conditions techniques appropriées à l'installation de ces services, pour « un démarrage rapide », mais exigeant tout de même l'essentiel. Nous avons pu rapidement y parvenir.

3) *Difficultés administratives.*

Une réglementation précise fixe les conditions exigées pour l'ouverture d'un Hôpital, d'un Centre chirurgical, d'une Maternité.

Prétendre dans une petite ville comme Maurs vouloir réaliser tout cela, paraissait un peu excessif, puisqu'aucun autre chef-lieu de canton du Cantal ne possède l'équivalent.

Néanmoins, nous nous sommes préoccupés de « créer les conditions favorables à l'approbation de notre projet. Nous y avons été puissamment aidés par l'esprit bienveillant de MM. COLDEFY et HOMO, préfets du Cantal, qui ont respectivement signé les arrêtés d'autorisation en date des 3 octobre 1941 et 29 juin 1943.

4) *Difficultés financières.*

Ce n'est pas avec la modique somme de 49.773 fr. 30 que nous avions seulement disponible que nous pouvions nous permettre de financer les dépenses d'équipement des nouveaux services de l'hôpital.

D'autant plus que cette somme était nécessaire au paiement des fournitures de l'hospice, en cours de semestre.

Il était donc sage et prudent de ne pas utiliser ces seuls fonds de roulement de l'hospice. Nous n'y avons pas touché. Mais alors, où se procurer l'argent nécessaire ?

Nous verrons plus loin, comment nous y sommes parvenus.

5) *Difficultés d'ordre médical.*

Ces difficultés n'ont pas été les moindres, du fait de l'opposition que nous avons rencontré de la part de M. le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins et Chirurgiens du Cantal, défavorable à la création d'un Centre chirurgical à Maurs.

Sans nous laisser arrêter par cette opposition, nous avons passé outre et réalisé notre projet.

Nos compatriotes comprendront sans doute tout l'intérêt que représente la reconnaissance officielle et définitive des droits désormais acquis de notre nouvel Hôpital, ausi bien au point de vue chirurgical, que maternité.

CHAPITRE II

L'action du Conseil Municipal et de la Commission Administrative

Aujourd'hui, *que notre Hôpital est réalisé,* il nous est agréable de rendre un public hommage à tous les membres du Conseil Municipal et de la Commission Administrative qui, par leur conception large et généreuse de voir les choses, nous ont permis d'aller de l'avant, en nous facilitant par leur parfaite compréhension des problèmes sociaux, la réalisation d'une œuvre intéressant au plus haut point la collectivité.

Nous avons trouvé le concours le plus précieux, particulièrement auprès de nos collaborateurs immédiats, MM. ROBERT et ROQUES, adjoints ; Mme LAGARDE-MENESCLOU ; Mlle J. VAQUIER ; M. CONTRASTIN, administrateurs de l'hôpital,

auxquels nous adressons nos vifs remerciements pour leur active participation à une œuvre d'un incontestable intérêt social, présent et à venir.

Précieux appui du « Secours National »

Nous avons trouvé auprès de la Délégation départementale du Secours National, dirigée par l'excellent et dévoué Dr Monraisse, non seulement beaucoup de bienveillance et de compréhension, mais ce qui est beaucoup mieux, une aide efficace, nous permettant d'assurer le démarrage rapide des premiers travaux d'aménagement de notre hôpital.

Notre population n'a certainement pas oublié la manifestation publique du 14 septembre 1941, où sur la place Maréchal-Pétain — inaugurée le matin-même — en présence du préfet du Cantal, de notre éminent compatriote aurillacois M. Robert GARRIC, commissaire général, et de nombreuses autres personnalités, M. le Dr Monraisse, au nom du Secours National, nous remit, pour l'organisation de notre Hôpital, un chèque de 42.000 francs.

C'est avec cette première somme que nous avons pu, grâce à l'immédiat développement des recettes de l'hôpital et de quelques donations importantes réaliser — sans qu'il en coûte un centime de participation à la commune de Maurs — cette Œuvre d'intérêt général.

CHAPITRE III

Organisation médicale de notre Hôpital

L'organisation médicale de notre hôpital a été prévue pour fonctionner avec la collaboration totale du corps médical local.

Le sympathique Dr ROUDERGUES, doyen des médecins locaux, a été nommé administrateur de l'Hôpital-Hospice et nous assiste de ses conseils expérimentés.

Par ailleurs, cinq services distincts ont été constitués, dirigés par un chef de service. Ils se présentent comme suit :

1° *Service vieillards,* dirigé par M. le Dr CLAUZET, médecin-chef.
2° *Service médecine,* dirigé par M. le Dr CLAUZET.
3° *Service chirurgie,* dirigé par M. le Dr MAGNAC, chirurgien.
4° *Service nourrissons et maternité,* dirigé par M. le Dr FLIPO.
5° *Service oto-rhino-laryngologie,* dirigé par M. le Dr BERTHOU.

La Maternité fonctionne avec le concours des sage-femmes

locales : Mlles BAC et GALTAYRIES, officiellement accréditées. Les services Chirurgie et Maternité ne comportent pas de « salle commune », mais exclusivement des chambres particulières.

Une infirmière diplômée d'Etat, aidée de deux auxiliaires, assure avec les sœurs la surveillance et les soins à donner aux malades.

Notre hôpital — qui n'est qu'à ses débuts — possède donc les services essentiels, pouvant être utiles à notre population.

Nous n'ignorons pas, qu'il reste encore beaucoup à faire. Mais l'essentiel est maintenant réalisé, la « mise au point définitive » et le perfectionnement viendront progressivement au cours des prochaines années.

Principales améliorations réalisées au cours des années 1942-1943

Le chauffage électrique de la salle d'opération a été réalisé, ainsi que celui des chambres des opérées et accouchées.

— Le téléphone a été installé sous le numéro d'appel : 92 ;
— Un important autoclave électrique vertical de grande capacité a été installé, pour toutes les stérélisations utiles ;
— Une infirmière diplômée d'Etat, avec deux auxiliaires collaborent avec les sœurs pour les soins à donner aux malades ;
— L'administration de l'Hôpital a été réorganisée et adaptée à son importance actuelle ;
— Quelques améliorations ont été également apportées à la cuisine et aux services auxiliaires. D'autres suivront progressivement.

CHAPITRE IV

Le rayonnement de notre Hôpital dans la région

Nous n'avons jamais eu la prétention de vouloir créer un hôpital bénéficiant d'une grosse clientèle régionale.

Notre ambition, se limitant exclusivement à vouloir être utile, en tout premier lieu à notre population Maursoise et à celle du canton.

Cependant, en vérifiant les « entrées » de l'Hôpital de l'année 1943, nous avons eu la surprise de relever les noms de 16 communes étrangères au canton de Maurs, ayant fournies des malades, des opérés ou accouchées à notre établissement.

Ce fait démontre l'incontestable et grand intérêt qu'a sus-

auxquels nous adressons nos vifs remerciements pour leur active participation à une œuvre d'un incontestable intérêt social, présent et à venir.

Précieux appui du « Secours National »

Nous avons trouvé auprès de la Délégation départementale du Secours National, dirigée par l'excellent et dévoué Dr Monraisse, non seulement beaucoup de bienveillance et de compréhension, mais ce qui est beaucoup mieux, une aide efficace, nous permettant d'assurer le démarrage rapide des premiers travaux d'aménagement de notre hôpital.

Notre population n'a certainement pas oublié la manifestation publique du 14 septembre 1941, où sur la place Maréchal-Pétain — inaugurée le matin-même — en présence du préfet du Cantal, de notre éminent compatriote aurillacois M. Robert GARRIC, commissaire général, et de nombreuses autres personnalités, M. le Dr Monraisse, au nom du Secours National, nous remit, pour l'organisation de notre Hôpital, un chèque de 42.000 francs.

C'est avec cette première somme que nous avons pu, grâce à l'immédiat développement des recettes de l'hôpital et de quelques donations importantes réaliser — sans qu'il en coûte un centime de participation à la commune de Maurs — cette Œuvre d'intérêt général.

CHAPITRE III

Organisation médicale de notre Hôpital

L'organisation médicale de notre hôpital a été prévue pour fonctionner avec la collaboration totale du corps médical local.

Le sympathique Dr ROUDERGUES, doyen des médecins locaux, a été nommé administrateur de l'Hôpital-Hospice et nous assiste de ses conseils expérimentés.

Par ailleurs, cinq services distincts ont été constitués, dirigés par un chef de service. Ils se présentent comme suit :

1° *Service vieillards,* dirigé par M. le Dr CLAUZET, médecin-chef.
2° *Service médecine,* dirigé par M. le Dr CLAUZET.
3° *Service chirurgie,* dirigé par M. le Dr MAGNAC, chirurgien.
4° *Service nourrissons et maternité,* dirigé par M. le Dr FLIPO.
5° *Service oto-rhino-laryngologie,* dirigé par M. le Dr BERTHOU.

La Maternité fonctionne avec le concours des sage-femmes

locales : Mlles BAC et GALTAYRIES, officiellement accréditées. Les services Chirurgie et Maternité ne comportent pas de « salle commune », mais exclusivement des chambres particulières.

Une infirmière diplômée d'Etat, aidée de deux auxiliaires, assure avec les sœurs la surveillance et les soins à donner aux malades.

Notre hôpital — qui n'est qu'à ses débuts — possède donc les services essentiels, pouvant être utiles à notre population.

Nous n'ignorons pas, qu'il reste encore beaucoup à faire. Mais l'essentiel est maintenant réalisé, la « mise au point définitive » et le perfectionnement viendront progressivement au cours des prochaines années.

Principales améliorations réalisées au cours des années 1942-1943

Le chauffage électrique de la salle d'opération a été réalisé, ainsi que celui des chambres des opérées et accouchées.

— Le téléphone a été installé sous le numéro d'appel : 92 ;
— Un important autoclave électrique vertical de grande capacité a été installé, pour toutes les stérélisations utiles ;
— Une infirmière diplômée d'Etat, avec deux auxiliaires collaborent avec les sœurs pour les soins à donner aux malades ;
— L'administration de l'Hôpital a été réorganisée et adaptée à son importance actuelle ;
— Quelques améliorations ont été également apportées à la cuisine et aux services auxiliaires. D'autres suivront progressivement.

CHAPITRE IV

Le rayonnement de notre Hôpital dans la région

Nous n'avons jamais eu la prétention de vouloir créer un hôpital bénéficiant d'une grosse clientèle régionale.

Notre ambition, se limitant exclusivement à vouloir être utile, en tout premier lieu à notre population Maursoise et à celle du canton.

Cependant, en vérifiant les « entrées » de l'Hôpital de l'année 1943, nous avons eu la surprise de relever les noms de 16 communes étrangères au canton de Maurs, ayant fournies des malades, des opérés ou accouchées à notre établissement.

Ce fait démontre l'incontestable et grand intérêt qu'a sus-

cité dans toute la région de Maurs la création de notre hôpital, puisque 30 communes au total, du Cantal et des cantons voisins du Lot et de l'Aveyron, se sont empressées d'utiliser ses divers services.

Cet empressement est la meilleure preuve du sympathique accueil fait à l'initiative de la Municipalité et de la Commission Administrative et du réel intérêt qu'elle présente, pour nos populations ouvrières et paysannes de la région de Maurs.

Activité des nouveaux services en 1943

Au cours de l'année 1943 — qui est la première année complète de fonctionnement de notre Hôpital — l'activité des nouveaux services s'est manifestée comme suit :

DÉSIGNATION DU SERVICE	Nombre d'hospitalisés dans l'année	NOMBRE DE JOURNÉES D'HOSPITALISATION		Opérations effectuées	CONSULTATIONS	
		Nouveaux services	Service Vieillards		Payantes	Gratuites
Médecine..	24	797	—	—	—	—
Chirurgie..	79	1.012	—	79	—	—
Maternité..	30	475	—	—	—	—
Nourrissons prénatales	—	—	—	—	—	—
Oto-rhino..	—	—	—	39	250	485
Vieillards	32	—	7.000	—	—	—
Totaux	165	2.284	7.000	118	250	485

Pour la première année, ces résultats sont très satisfaisants. Il y a lieu de remarquer particulièrement l'importance des interventions chirurgicales et des accouchements, en constante progression. Ce qui prouve que nos hospitalisés sont généralement satisfaits.

Perspectives d'avenir

Les résultats obtenus à ce jour vont nous permettre d'envisager de nouvelles améliorations et agrandissements, notamment en médecine et chirurgie.

Nous envisageons également de nouvelles installations et l'organisation d'un « Dispensaire d'hygiène sociale », dépendant du Dispensaire départemental, *ayant spécialement pour but le*

dépistage et la lutte contre la tuberculose. Enfin, un *petit Service de radiographie,* pouvant être mis à la disposition de tous les médecins locaux et particulièrement à notre Service de chirurgie, auquel il serait incontestablement utile.

Mais cela ne constitue pour l'instant que des « vues d'avenir », nous permettant d'affirmer notre volonté bien arrêtée de perfectionner constamment de notre mieux l'œuvre commencée.

CHAPITRE V

Avant de clore cet historique, nous croyons opportun d'examiner au grand jour la situation financière de notre hôpital, après les dépenses importantes que nous avons dû faire au cours de ces trois dernières années de gestion pour parvenir à son équipement.

La publication des résultats définitifs des quatre derniers exercices montrera beaucoup mieux que de longs commentaires, qu'au lieu de diminuer l'importance des « fonds libres », nous les avons au contraire, sensiblement développés et accrus, les portant à un point jamais atteint à ce jour.

TABLEAU COMPARATIF
des « Fonds Libres » des exercices 1940 à 1943

Exercice 1940 Clos au 31-3-41 Exercice antér^r^ à notre gestion	Exercice 1941 Clos au 31-3-42 1er Exercice de notre gest.	Exercice 1942 Clos au 31-3-43 2e Exercice de notre gest.	Exercice 1943 Arr. au 1-1-44 3e Exercice de notre gest.
49.773 fr. 20	78.034 fr. 70	120.287 fr. 70	126.639 francs.

Ces chiffres se suffisant à eux-mêmes, montrent éloquemment la belle situation financière actuelle de notre hôpital.

CONCLUSION

Malgré les énormes et multiples difficultés de l'état de guerre actuel, nous avons pu réussir à transformer et améliorer notre vieil hospice, lui donnant ainsi, une importance qu'il n'avait encore jamais connu, tout en dotant notre commune, d'une assez complète organisation hospitalière.

Tels qu'ils existent désormais, HOPITAL, CENTRE CHIRURGICAL, MATERNITE, constituent pour notre population, un PROGRES CONSIDERABLE, mis surtout et particulièrement à

la disposition des petites gens, de la classe ouvrière et paysanne, pour lesquelles, ces réalisations resteront le TEMOIGNAGE DURABLE et UTILE, du profond intérêt que nous leur avons porté.

Dans les heures cruciales, que traverse le PAYS, aucune détresse ou infortune ne nous a trouvé insensible ou indifférent, mais au contraire toujours attentif et disposé, à prendre les mesures nécessaires, pour COMBATTRE et FAIRE RECULER LA MISERE.

Parmi les nombreuses et florissantes ŒUVRES SOCIALES, que nous avons CREEES, AUCUNE n'aura sans doute eu plus de portée permanente, que celle qui s'est fixée pour but : la protection maternelle et infantile, le soulagement des misères physiques, la contribution à sauver des existences.

En nous employant, avec notre CONSEIL MUNICIPAL, à apporter à notre COMMUNE NATALE, quelques réalisations intéressantes, nous avons conscience d'avoir utilement travaillé dans les graves conjonctures présentes, à l'AVANCEMENT du VERITABLE PROGRES SOCIAL, par le développement de plus de BIEN-ETRE, et de PROSPERITE dans la Commune de MAURS.

IMPRIMERIE MODERNE — AURILLAC
312914